

- Connaître les différents points de vue des pays industrialisés et des pays en développement en ce qui concerne la santé;
- Faire reconnaître que le processus décisionnel doit faire intervenir tous les intéressés;
- Favoriser la coopération internationale relativement aux répercussions que la détérioration de l'environnement a sur la santé.

La question de la détérioration de la santé et de l'environnement a été traitée ainsi que celles qui ont trait à la pauvreté, à l'éducation, à la structure démographique et aux habitudes de consommation. Étant donné que la pauvreté était la principale question liée au "développement" et que jusqu'ici on n'avait accordé que très peu d'attention aux questions de développement dans l'ordre du jour, les interventions sur la pauvreté étaient de loin plus importantes que celles qui portaient sur les trois autres questions, notamment la santé. Les quatre questions ont été traitées au cours d'une discussion régulière d'une demi-journée et d'une discussion non officielle d'une demi-journée également.

Plusieurs délégations n'ont toutefois pas manqué d'aborder la question de l'environnement et de la santé, et le président, qui a animé la discussion au sujet de la pauvreté, a inclus une section concernant la santé dans son bref aperçu de cette partie de l'ordre du jour de la réunion plénière.

La Communauté européenne a mené la discussions en faisant remarquer que la santé avait des répercussions sur presque toutes les autres questions inscrites à l'ordre du jour de la CNUED. Les considérations sur la santé sont d'une importance primordiale lorsqu'on traite de l'urbanisation, de l'approvisionnement en eau douce, des produits chimiques toxiques et des déchets dangereux. En outre, le monde fait face à des problèmes de dimension tels que les changements climatiques et la perte de la biodiversité, qui ont des répercussions sur la santé. La CE a parlé de la Commission de la santé et de l'environnement de l'OMS, qui a été créée en 1990, et a déclaré que la Commission avait fourni à l'OMS les moyens d'élaborer des stratégies pour s'attaquer à l'avenir aux problèmes de santé et d'environnement. Elle a recommandé d'inclure dans Agenda 21 les conclusions et les recommandations finales de la Commission de l'OMS et de les examiner lors de PrepCom IV.

La CE a donné son appui aux quatre secteurs d'action exposés dans le document PC54, mais a déclaré qu'il faudrait établir les priorités et en assurer la coordination. Elle a terminé son intervention en rappelant à la plénière que les ministres de l'environnement et de la santé de la CE se sont réunis en décembre 1989 et ont adopté la Charte européenne de l'environnement et de la santé. Elle a également mentionné la Conférence de Sudsvall sur les Environnements favorables [Sudvall Conference on